

Journée Mondiale de l'AVC, le 29 octobre :

Après l'accident vasculaire cérébral, la réadaptation cardiaque en Soins de Suite et de Réadaptation favorise une guérison efficace et durable.

Après un AVC, 1 personne sur 5 décède dans le mois qui suit ; les 3/4 des survivants en gardent des séquelles définitives ; 1/4 ne reprendra jamais d'activité professionnelle. À l'occasion de la 9^{ème} édition de la Journée Mondiale de l'accident vasculaire cérébral, les centres SSR privés rappellent l'importance de la réadaptation cardiaque, essentielle après l'accident, pour une réduction des risques de rechute et une plus grande autonomie du patient.

Limiter les risques de rechute après un accident cardiaque

Afin de limiter les risques de rechute après un accident cardiaque et de permettre au patient de se réinsérer socialement, les établissements de SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) développent une prise en charge pluridisciplinaire et personnalisée en réadaptation cardiaque. Le docteur Jean Barthe, secrétaire général de la CSSR (Confédération des Soins de Suite et de Réadaptation), explique que « *les maladies cardiovasculaires sont notamment liées à des conditions de vie que le patient doit apprendre à changer. Nous initions et accompagnons ce changement afin d'offrir au patient une meilleure qualité de vie.* »

L'hospitalisation peut se faire de jour et dure en moyenne 3 semaines. Elle comprend des séances de réentraînement à l'effort et des activités d'éducation thérapeutique pour développer l'implication du patient dans son traitement : il est ainsi progressivement amené à reprendre une activité physique, à acquérir de meilleures habitudes alimentaires, à contrôler sa consommation d'alcool et de tabac.

Le docteur Jean Barthe estime que « *la réadaptation cardiaque permet de diminuer la mortalité globale et cardio-vasculaire de 25% pour les patients en post-infarctus et les insuffisants cardiaques. Pourtant, seuls 10 à 20% des patients qui en auraient besoin suivent un programme de réadaptation cardiaque. C'est un vrai problème de santé publique : nous ne pourrions pas faire baisser le taux de rechute sans rendre le patient acteur de son traitement.* »

La réadaptation cardiaque en centre SSR privé : une prise en charge qui allie efficacité et économies

Les Cliniques et Hôpitaux Privés, conscientes des besoins croissants, poursuivent le développement de la prise en charge des patients atteints de pathologies cardiovasculaires : coopérations avec l'Hôpital Public, diversification du personnel médical et soignant, équipement en matériel de pointe...

Comme dans tous les centres de SSR privés, pour le patient la prise en charge n'est pas plus onéreuse : les dépassements d'honoraires y sont inexistantes ; pour la collectivité, c'est même une source d'économies, le financement du secteur privé étant inférieur à celui du public.

L'accident vasculaire cérébral

L'accident vasculaire cérébral est un trouble vasculaire cérébral touchant les vaisseaux sanguins qui amènent le sang au cerveau. Il survient lorsque le flux sanguin rencontre un obstacle (caillot sanguin ou vaisseau sanguin rompu) qui bloque son passage vers les différentes parties du cerveau, ce qui les prive de leur apport vital en oxygène, causant leur dysfonctionnement puis leur mort en quelques minutes.

Les effets dévastateurs d'un accident vasculaire cérébral sont souvent permanents : en effet, les cellules cérébrales mortes ne sont pas remplacées.

On compte en France 150 000 AVC chaque année, soit 1 toutes les 4 minutes. L'AVC ne frappe pas que les personnes âgées : tous les ans 10 000 à 15 000 personnes de moins de 45 ans en pleine activité voient leur vie bouleversée par un AVC.

A propos de la CSSR-FHP

La Confédération des Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR) est l'organisation représentative des 480 établissements privés de SSR. C'est l'un des 3 syndicats de spécialités de la Fédération Hospitalière Privée (FHP).

Les centres de SSR privés assurent près du tiers de la prise en charge globale en SSR et accueillent plus de 375 000 patients par an.

Dans la nouvelle organisation des soins en France, les établissements de SSR se situent en aval des hôpitaux et cliniques de court séjour (MCO) et en amont des maisons de retraite et du domicile. Ils jouent donc un rôle central et charnière dans la « fluidité » de la filière de soins et facilitent ainsi le parcours du patient.

Ils développent des prises en charge pour le retour à l'autonomie des patients, suite à une intervention chirurgicale ou à un accident de santé. Ils remplissent donc des missions de rééducation, de réadaptation et de réinsertion sociale. Ils prennent en charge de nombreuses affections liées à la dépendance et/ou au grand âge, touchant l'appareil locomoteur ou encore les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Ils sont aussi en capacité de répondre au fort développement de pathologies lourdes (AVC, paraplégies, post-infarctus, cancer...) et à la recrudescence des maladies chroniques.

Contact presse : Vianney Le Parquic
01 40 07 96 68 – vianney.leparquic@comfluence.fr